

Montants versés par erreur à des contribuables

Montants versés par erreur pour les années 2019, 2020 et 2021				
Défaillance opérationnelle	Période	Résumé	Nombre de particuliers touchés	Montant versé
Avis, projet de cotisation et chèque non émis	Novembre 2019	Remboursement en double pour une même cotisation.	10	2 350 \$
L447	Année d'imposition 2019	Des montants de cotisation à l'assurance-médicament erronés ont été inscrits à la ligne 447 dans la déclaration de revenus de certains particuliers.	1 152	520 000 \$
L451	Année d'imposition 2019	Retenues d'impôt doublées à la ligne 451 lorsqu'un revenu non déclaré est ajouté systématiquement à la ligne 154.	31	6 465 \$
Émission en double de chèques CIS	Octobre 2019	Émission en double d'une communication (incluant un chèque) pour un versement du crédit d'impôt pour la solidarité (CIS).	20	15 000 \$



DEMANDE D'ACCÈS 21-056291-001

2021-07-22

MESURES ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES IMPOSÉES POUR LES ANNÉES 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022 (AU 16 JUIN) DONT LE MOTIF PRINCIPAL EST UN MANQUEMENT DÉONTOLOGIQUE

1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019				
	Avertissement ou réprimande	Suspension	Fin d'emploi	Total
Manquement à la règle sur la discrétion et la confidentialité	26	23	6	55
Utilisation inadéquate des biens et des ressources	8	4	0	12
Manquement à la règle sur le travail à l'extérieur	0	1	0	1
Manquement à la règle sur la neutralité politique et le devoir de réserve	0	0	0	0
Vol, fraude et déclarations erronées de feuilles de temps	9	4	2	15
Incompatibilité de fonctions	0	0	0	0
Manque de loyauté	0	0	0	0
Conflit d'intérêts	0	0	0	0
Discrimination et harcèlement	0	2	0	2
Total	43	34	8	85

1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020				
	Avertissement ou réprimande	Suspension	Fin d'emploi	Total
Manquement à la règle sur la discrétion et la confidentialité	14	35	6	55
Utilisation inadéquate des biens et des ressources	2	3	0	5
Manquement à la règle sur le travail à l'extérieur	0	0	0	0
Manquement à la règle sur la neutralité politique et le devoir de réserve	0	0	0	0
Vol, fraude et déclarations erronées de feuilles de temps	2	4	4	10
Incompatibilité de fonctions	0	0	2	2
Manque de loyauté	0	0	0	0
Conflit d'intérêts	1	0	0	1
Discrimination et harcèlement	0	2	2	4
Total	19	44	14	77

1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

	Avertissement ou réprimande	Suspension	Fin d'emploi	Total
Manquement à la règle sur la discrétion et la confidentialité	17	48	5	70
Utilisation inadéquate des biens et des ressources	6			6
Manquement à la règle sur le travail à l'extérieur	2	1	1	4
Manquement à la règle sur la neutralité politique et le devoir de réserve				
Vol, fraude et déclarations erronées de feuilles de temps	2	7	3	12
Incompatibilité de fonctions				
Manque de loyauté		2		2
Conflit d'intérêts	2			2
Discrimination et harcèlement	0	2	2	4
Total	29	58	9	96

1^{er} avril 2021 au 16 juin 2021

	Avertissement ou réprimande	Suspension	Fin d'emploi	Total
Manquement à la règle sur la discrétion et la confidentialité	3	18		21
Utilisation inadéquate des biens et des ressources	1			1
Manquement à la règle sur le travail à l'extérieur		1		1
Manquement à la règle sur la neutralité politique et le devoir de réserve	1			1
Vol, fraude et déclarations erronées de feuilles de temps		3		3
Incompatibilité de fonctions				
Manque de loyauté				
Conflit d'intérêts				
Discrimination et harcèlement				
Total	5	22		27



DÉFAILLANCE OPÉRATIONNELLE

OSP non validé dans A6

2019-03-20

CONTEXTE

- Le 1^{er} mars dernier, nous avons été avisés que le traitement des demandes de remboursement de la TVQ du Service de Remboursement de Taxes (SRT), concernant les formulaires à l'intention des organismes de services publics (VDZ-387), ne validait plus la possibilité d'un doublon dans le système de cotisation sur demande (A6).
- Il y a possibilité qu'une demande soit remboursée en double.

ÉTAT DE LA SITUATION

- Le 4 mars la cause du problème a été identifiée. Ce dernier a débuté à la livraison du 17 février.
- Le 11 mars, un correctif a été apporté. Depuis, le système fonctionne adéquatement.
- Nous avons effectué des extractions pour détecter les doublons potentiels. La DPVAC a fait l'analyse des cas. Il y avait 3 doublons. Dans 2 cas, il y a eu un arrêt de paiement (386 \$ et 900 \$) et le troisième cas était déjà remboursé, donc une cotisation a été émise (2320.14 \$).

RECOMMANDATIONS ET ACTIONS À RÉALISER

- Cette problématique est terminée. Aucun autre suivi ne sera effectué.